dorme, 36, rue de la Croix-Rouge ; Groupe Marcel Sembat, chez Charles Marthe, 208, rue de Roubaix ; Groupe Karl Marx, au siège, 20, rue du Fresnoy ; Groupe GustaveDelory, chez Hemerick, 47, rue du Bois.

Groupe Edouard Vaillant. — En raison de l'assemblée générale de la Section, les membres du Groupe Edouard Vaillant sont invités à assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le samedi 2 juillet, à 19 h., au siège, chez Alfred Castel, rue de Mouscron. Ordre du jour très important.

Group edes Femmes Socialistes. — Réunion du mois dimanche 3 juillet, à 16 h., au siège, Maison du Peuple.

Société d'Epargne de la Maison du Peuple. — Dimanche 3 juillet, à 19 h., réunion mensuelle au siège.

Assemblée générale de la Section. — Les membres de la Section socialiste de Tourcoing sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le dimanche 3 juillet, à 10 h., au siège, Maison du Peuple, 105, rue Jean-Jaurès. Ordre du jour très important La carte du Parti à jour sera exigée à l'entrée de la salle.

— **A la mémoire d'Edouard Anseele et H. Lefebvre.** — On nous communique :

« Afin d'honorer la mémoire de deux militants socialistes : Edouard Anseele, député de Gand, et Henri Lefebvre, ancien secrétaire de la Section socialiste de Roubaix et ancien secrétaire du Syndicat du Textile de Roubaix, la Section roubaisienne organise le dimanche 3 juillet, à 14 h. 30, une grandiose manifestation à laquelle notre section participe.

» Nous invitons d'une façon pressante les socialistes et les syndicalistes de Tourcoing à assister à cette cérémonie, à laquelle participent de nombreuses organisations. Rassemblement à 14 h. 30, boulevard de «Belfort, face à la Coopérative « LaPaix ». Départ à 15 h. ».

— **Harmonie Ouvrière de Tourcoing** (C.G.T., rue de Guisnes). — Tous les mercredis à 19 h., cours gratuits de solfège et d'instruments pour les élèves. Pour les musiciens, réunion à 20 h.

LaSection a reçu de M. Maurice Lamblin la somme de 12 fr., produit d'une quête faite chez M. Lebreton, 140, rue de Menin, à Tourcoing. La Section remercie les donateurs

ETAT CIVIL

Naissances. — Guy Dhalluin, rue du Levant, 145 ; Renée Verkinder, rue du Congo, 207 ; Christine Duhamel, rue du Collecteur, 5 ; Bernard Desferet, rue de la Boule d'Or, 5 ; Annie Desbonnet, rue de Mouvaux, 124 ; Bernard Leman, rue Jules-Verne, 18.

Publications. — Roger Langlet, garde républicain mobile, rue de Bitche, 2 et Maria Denys, confectionneuse à Neuville-en-Ferrain ; Lucien Leclercq, empl. au ch. de fer à Lille et Marguerite Hellin, soigneuse, rue de Cassel, 12.

Décès. — Zélie Toulemonde, 69 ans, rue de Lille 121 ; Paul Fleurice, 39 ans, biscuitier, ép. Germaine De Pré, rue de l'Yser, 332.

HALLUIN

Un grand mutilé belge chevalier de l'Ordre de Léopold

Nous venons d'apprendre que le gouvernement belge vient d'octroyer la décoration de chevalier de l'ordre de Léopold II pour fait de guerre au grand invalide belge Van Hof Edouard, demeurant à Halluin, et avec la citation suivante :

« Soldat brave et courageux, au front depuis 34 mois, a assuré pendant les opérations offensives un service de liaison avec un total mépris du danger, traversant à plusieurs reprises des endroits fortement battus par l'artillerie et les mitrailleuses ennemies, a été grièvement blessé le 30 septembre 1918 devant Saint-Pieter.

» Volontaire de guerre du début, à l'âge de 17 ans, au 7e régiment de ligne, blessé en septembre 1918, retour au front et envoyé en mission spécial en Hollande jusqu'en juillet 1919, date de sa démobilisation, depuis son retour en France s'occupe de ses camarades anciens combattants et invalides belges à la satisfaction de tous. »

La remise de cette distinction aura lieu le dimanche 3 juillet, à 15 h., au local des anciens combattants belges d'Halluin. Tous les anciens combattants et invalides belges et français sont invités à cette réunion en signe de reconnaissance pour tous les services rendus par ce grand mutilé belge.

Ecole municipale de musique. — Samedi 2 juillet, dans une salle de la mairie, à 14 h. 15, auront lieu les examens de concours de fin d'année (concours d'instruments).

Dispensaire d'hygiène. — Au local, rue Gustave-Desmettre, ce jeudi, consultations gratuites dès 9 h., pour les malades d'Halluin et Roncq, l'après-midi pour les autres communes.

Pupilles « Enfants de Jaurès ». — A la Maison du Peuple, ce jeudi, répétition à 17 h. 30, pour les petites filles et à 19 h. pour les grandes.

Vélo-Club Halluinois. — Au local, café Dujardin, rue Jean-Jaurès, ce jeudi, dès 18 h., séance de culture physique.

Lyre Halluinoise. — Ce jeudi soir, au café du « Lion d'Or », place de l'Eglise, à 19 h. 30, répétition pour la chorale.

Etat Civil. — Décès : Adolphe Decraene, 44 ans, 21, rue Saint-Vincent-de-Paul.

RONCQ

Fêtes du quartier Henri Barbusse. — Voici les numéros gagnants de la tombola organisée par le comité des fêtes : 138 — 128 — 132 — 2 — 741 — 471 — 534 — 239 — 341 — 370 — 774

Les gagnants sont priés de retirer leur lot chez M. Carton Joseph, 92, rue Henri-Barbusse.

Au Fonds municipal de chômage. — Aujourd'hui jeudi, pointage et paiement des chômeurs pour la période du 20 au 26 juin inclus : 14 h. 15 à 14 h. 30, Nos 1 à 244 ; 14 h. 35 à 14 h. 45, 245 à 665 ; 14 h. 45 à 15 h., 667 à 1.020 ; 15 h. à 15 h. 15, 1.021 à la fin.

Le contrôle des chômeurs qui ne doivent se présenter que pour le pointage aura lieu de 14 h. 30 à 14 h. 35.

Clique scolaire. — Au Gymnase municipal, ce jeudi matin, à 10 h., répétition générale pour les fifres et tambours.

Jeunesse Roncquoise. — Pour les gymnastes ce jeudi, au local municipal, à 18 h. 30, répétition pour les pupilles ; à 19 h. 30 pour les adultes.

Accordéonistes Roncquois. — Ce jeudi soir, au café Dhont, rue Henri-Barbusse, cours gratuit d'instrument et de solfège à 18 h., répétition à 19 h. 30 pour les musiciens.

BOUSBECQUE

Musique municipale. — Au Café Saint-Georges, Grand'Place, ce jeudi, à 18 h. 30, cours gratuits de solfège et à 19 h. 30 répétition générale.

Au Vélo Club. — Samedi 2 juillet, à 7 h., une cérémonie religieuse sera célébrée à la mémoire des membres décédés. A l'issue de celle-ci, une collation sera servie aux membres, au café Saint-Honoré, Grand Place.

MOUVAUX

UN CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

Aujourd'hui, jeudi, à 20 h., la Musique Municipale donnera, dasn les Jardins de l'Hospice, un concert de gala en l'honneur de nos vieillards hospitalisés. Cette exécution placée sous la direction de M. Roger Bracq, premier prix de Conservatoire, remportera sans nul doute son habituel succès, si le temps veut bien se mettre de la partie. Notre belle Philharmonie interprétera le programme suivant : Allégro, Fête militaire (soliste, M. A. Leroux) ; Espana, valse, de Chabrier ; Waldteufel ; Dejanire, de Saint-Saëns ; Allegro. — La population est invitée à y assister.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

VOYAGE DES LAUREATS DU CERTIFICAT D'ETUDES A MALO

Il est rappelé que c'est dimanche 10 juillet qu'aura lieu le voyage des lauréats du Certificat d'études à Malo. Le dernier délai pour l'inscription est fixé au 5 juillet. Coût du voyage, 40 fr., dîner compris. Pour les membres de la famille des lauréats du Certificat d'études, inscription à la Mairie. Pour les Combattants, inscription chez Faveer et pour la Clique scolaire chez Merckaert et Quivron. Départ de la place de Neuville en auto-car le 10 juillet, à 6 heures du matin.

Etat-Civil. — Naissance : Brigitte Wyseur, Contour de l'Eglise, 7.

Décès : Zulma Vanoverschelde, 60 ans, rue de la Poste, 8.

SEULS, des Spécialistes soucieux du bon renom, peuvent vous donner entière satisfaction aux prix de gros au détail.

EXEMPLE :
SUPERBE SALLE
Chêne de Hongrie massif, vernis au tampon, 9 pièces
RECLAME
2.450 fr. chez
LERUSTE
61, r. St-Jacques, 61 prolongée
TOURCOING
(Ne pas confondre)
USINE . 83-85 Rue d'Anvers, 83-85

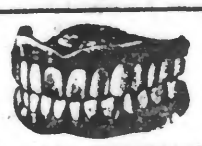

MOUSSALLI-NOVOL
93, Rue du Collège, ROUBAIX
3516

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Code du travail. — 16 fr. d'amende avec sursis à Marie Porchet, 46 ans, commerçante à *La Madeleine*, 37, rue Gambetta, qui a employé une ouvrière étrangère non munie de la carte d'identité prevue par la loi.

— Même peine à Maurice Debucquoy, 48 ans, industriel à *Baisieux*, 75, rue de la Gare ; à Raymond Christory, 28 ans, négociant en laines à *Tourcoing*, 5, avenue Gustave Dron ; à Jean Dujardin, 30 ans, assureur à *Tourcoing*, 51, rue des Carliers ; à Jean Masure, 43 ans, industriel à *Tourcoing*, 46, rue de Gand ; à Léon Vandevelde, 55 ans, industriel à *Armentières*, 52, rue des Rotours, qui étaient poursuivis pour un semblable délit.

Il faut payer. — Edgard Piérache, 32 ans, cordonnier à *Lille*, 68, boulevard des Ecoles, n'a pas payé à sa femme la pension alimentaire mise à sa charge par un jugement du 7 janvier 1938. Il a été condamné à 50 fr. d'amende et à 300 fr. de dommages-intérêts.

— Arthur Duportail, 44 ans, domicilié à *Lomme*, 38, rue Delaunoy, poursuivi également pour abandon de famille, a été condamné à 8 jours d'emprisonnement avec sursis.

Le coffret aux économies. — Le 26 février 1938, dans la matinée, M. Raux, domicilié à *Lille*, rue du Pôle-Nord, qui devait se rendre à Roubaix pour aller faire une course, prenait un veston dans une garde-robe du second étage. En ouvrant la porte de ce meuble, il constatait que le coffret dans lequel il mettait ses économies était ouvert. Il ouvrit le portefeuille et constata que la somme de 3.500 fr. qu'il y avait déposée était disparue. M. Raux interrogea sa fillette et celle-ci lui répondit que la dame Sophie Nieborak, 19 ans, ménagère à Dourges, cité Bruno, 514, était allée dans cette pièce du second étage. Interpellé, cette femme nia avoir pris quoi que ce soit, mais par la suite, elle passa des aveux. A l'audience où elle comparaissait pour vol, elle précisa n'avoir pris qu'une somme de 1.700 fr. Le Tribunal l'a condamnée à 3 mois d'emprisonnement avec sursis.

Soyez en règle. — Pour avoir fait travailler trois ouvriers contrairement aux règlements, Emile Stévens, 38 ans, carrossier à *Lille*, 54, rue de Bapaume, a encouru trois amendes de chacune 5 fr.

— Egalement pour même délit, ont respectivement encouru : Daniel Ghesquière, 31 ans, ébéniste à *Linselles*, 10, rue de l'Abbé Guichard, trois amendes de 5 fr. ; Charlet Alfred, 47 ans, boulanger à *Wavrin*, rue Achille Pinteaux, une amende de 5 fr. ; Lucien Doom, 52 ans, pâtissier à *Lille*, 74, rue Faidherbe, trois amendes de 5 francs.

En chemin de fer. — Le 9 décembre 1937, à 20 h., un contrôleur de la Société Nationale des Chemins de Fer Français, effectuant le contrôle dans un compartiment de 2e classe 317 entre les gares de Paris et de Longueau, constatait qu'un voyageur était dans une situation irrégulière. Ce voyageur, Gaëtan Hottelard, constructeur-mécanicien à *Roubaix*, 35, rue d'Alsace, poursuivi pour infraction à la police des chemins de fer, a été condamné à 16 fr. d'amende avec sursis et à des dommages-intérêts envers la Société Nationale des Chemins de Fer Français, partie civile.

Affaires diverses. — 50 fr. d'amende avec sursis et 200 fr. de dommages-intérêts à Jules Glorieux, 42 ans, mécanicien à *Templemars*, 122, rue Jules Guesde, pour abandon de famille.

— 1 mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende à Félix Sgtal, 25 ans, musicien à *Lille*, 27, rue Lepelletier, pour défaut de carte d'identité d'étranger, ainsi qu'à Erna Hemme, 30 ans, couturière à *Lille*, même adresse.

— 40 jours d'emprisonnement à Arthur Planque, 33 ans, jardinier, sans domicile fixe, pour vagabondage.

— 16 fr. et 5 fr. d'amende à Maurice Pède, 28 ans, livreur à *Lille*, 21, rue Cervantès, pour outrages et ivresse.

TOUT SE PAYE

Emile Guerlès, 52 ans, journalier, sans domicile fixe, se rendit lundi au café tenu par Mme Soekeel, née Hélène Huyghe, 6, rue de la Barre, mangea et consomma à sa faim et à sa soif. La note s'éleva à 42 fr. 50, mais, cette note, il n'avait pas d'argent pour la payer. La cabaretière fit incontinent arrêter ce « resquilleur » qui, déféré au Parquet, sera poursuivi pour grivèlerie.

EN BELGIQUE

HERSEAUX

Cyclisme. — L'Union Sportive cycliste avait organisée lundi soir la traditionnelle course de la ducasse. Cette épreuve fut suivie avec intérêt par un nombreux public qui encouragea les concurrents qui prirent le départ au nombre de 33. De bout en bout, la course fut animée et les 70 km. furent parcourus en 2 h. 21. Voici le classement : 1. Baudewyns Jos. ; 2. Huyse M. ; 3. Declercq E. ; 4. Baudewyns A. ; 5. Verhelle ; 6. Knockaert R. ; 7. Malfait ; 8. Biebauw ; 9. Holvoet ; 10. Debrabander ; 11. Delbar ; 12. Vaerewyck ; 13. Blondel ; 14. Noyelle.

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Un cambrioleur sévèrement condamné. — Le nommé Vanhoutte Arthur, un individu sans profession ni domicile fixe, s'était introduit nuitamment dans le café « St-Pierre » près du Bois de Boulogne à **Menin** et y avait dérobé une montre et un bracelet en or, une veste en cuir et une somme d'argent. Les habitants, les époux Hostijn étaient au cinéma. Quelques jours après, Vanhoutte donna la montre et la veste à une autre cabaretier de Menin, M. Remi Piccavet, en paiement d'une dette. Le cabaretier eut des soupçons et alerta la police. Le voleur fut ainsi démasqué. Vanhoutte doit en outre répondre pour vol d'un vélo au préjudice du même Piccavet.

Vanhoutte a été condamné à 9 mois d'emprisonnement plus 350 frs d'amende plus la privation de ses droits civils durant 5 ans. Le Ministère Public demanda l'arrestation immédiate qui fut ordonnée. Vanhoutte a été immédiatement enfermé à la prison de Courtrai.

L'accident mortel de Lauwe. — Le nommé Benoit René, charretier au service de la brasserie Demets à **Lauwe**, occasionna avec son camion chargé de plusieurs tonneaux, un accident mortel. Mlle Rachel Coeman, 18 ans, ouvrière de fabrique de Lauwe, en revenant de son travail à vélo, accompagnée de deux amies, fut happée par le lourd attelage au tournant de la Grand'Place. Une des roues lui passa sur la tête et la mort fut instantanée. Les dommages-intérêts ont été réglés à l'amiable. M. Bourgeois a été condamné à 2.100 frs d'amende ou 3 mois pour coups et blessures par imprudence ayant provoqué la mort.

— Vandamme A., de **Mouscron** a été condamné à 1 mois de prison avec sursis pour attentat à la pudeur.

— Félix Demey, de **Ooyghem** a été condamné à 525 frs d'amende pour bris de clôture au préjudice de M. Joseph Naessens.

A PROPOS DE L'EVACUATION D'UNE HABITATION

On nous communique :

« Nous avons relaté qu'une maison a dû être évacuée place d'Armes. Il ne s'agirait pas d'un enfoncement proprement dit de la maison, mais d'une accentuation subite de la crevasse provoquée au début des travaux dans le pavement du vestibule dont les murs sont également fortement lézardés. Cette crevasse s'est fortement aggravée en quelques minutes.

L'alarme fut chaude mais les mesures nécessaires furent rapidement prises par les dirigeants du chantier pour conjurer le mal. Le bureau de cette maison avait été évacué il y a quelqeus semaines. »

BISSEGHEM-LEZ-COURTRAI

Vol avec effraction. — Nuitamment des voleurs se sont introduits au domicile de M. Declercq, marchand de liqueurs et boutiquier, y ont dérobé une quantité de cigarettes, plusieurs bouteilles de liqueurs et une petite somme d'argent, le tout évolué à 700 fr. La police locale s'est chargée de l'enquête.

HARLEBEKE-LEZ-COURTRAI

UN JEUNE HOMME A LE PIED ÉCRASÉ PAR UN CAMION

Mardi après-midi, vers 17 h., plusieurs jeunes étudiants, revenant d'un collège, suivait, en vélo, un auto-camion de la briquetterie Hooghe Lucien, de Moen, se dirigeant vers Harlebeke. Arrivé à hauteur de l'estaminet « Les Trois Rois », chaussée de Courtrai, le conducteur de l'auto-camion, M. Vantieghem Gérard, dut ralentir pour le déchargement plus loin. Le jeune étudiant Marcel Naessens, âgé de 14 ans, demeurant à Oyghem, s'est jeté en dessous de la roue arrière du véhicule et eut la cheville du pied gauche brisée. La petite victime, après avoir reçu les premiers soins d'un docteur, a été transportée à la Clinique de M. Baechelandt, rue de Cuda, à Courtrai. On craint l'amputation de la jambe. La gendarmerie a fait l'enquête.

INGELMUNSTER-LEZ-COURTRAI

PAR SUITE DE L'ECLATEMENT D'UN PNEU, UNE AUTO DÉRAPE ET RENVERSE DEUX CYCLISTES

L'une est tuée sur le coup, l'autre est grièvement blessée

Sur la nouvelle chaussée d'Ingelmunster, par suite de l'éclatement d'un pneu, une auto conduite par M. Henri De Wever, négociant à Rumbeke, a fait brusquement une embardée et a fauché deux *cyclistes qui passaient à ce moment. Il* s'agit des sœurs Bruneel, demeurant à Oost-Roosbecke. L'un, Marie-Henriette, 24 ans, fut tuée sur le coup, quant à sa sœur, Albertine, 23 ans, elle eut la jambe fracturée et se plaint de douleurs internes. La gendarmerie d'Iseghem a fait l'enquête et le Parquet de Courtrai s'est rendu sur les lieux.

UNE JEUNE FILLE ATTAQUÉE PAR UNE VACHE

Dans l'après-midi, Mlle Verstraete Marie, âgée de 18 ans, en service chez M. Robert Moes, marchand de bestiaux, se trouvait à la prairie, quand soudain, une vache se jeta sur la jeune fille qui fut piétinée. A ses cris on accourut et l'on parvint à dégager la victime qui avait une jambe fracturée. Elle se plaint en outre de douleurs internes. Elle a reçu les soins d'un docteur.

TOURNAI

Un cycliste grièvement blessé par une auto

Un gave accident de roulage s'est produit, vers 21 h., Faubourg de Morelle. M. Armand Degallaix, horticulteur, demeurant rue Cottrel, 42, revenait, en auto par le chemin du Gros-Dorain, pour gagner la rue du Nord, lorsqu'un cycliste, M. Paul Villée, demeurant rue des Sœurs-de-la-Charité, 16, se jeta violemment sur le capot de sa voiture, sur lequel il donna de la tête.

Le docteur De Rodere, qui se trouvait justement dans les parages, donna ses soins au blessé, puis le fit transporter à l'Hôpital Civil, où l'on constata qu'il était atteint d'une fracture du crâne.

Son état est inquiétant. La victime, né à Rumillies, le 18 octobre 1908, est marié et père de deux enfants.

MOUSCRON

Jeu de boule à la platine. — A l'occasion de la kermesse communale, samedi 2 et dimanche 3 juillet, chez M. Arthur Inghels, rue de la Marlière ; Camille Vanhamme rue du Dragon ; Jules Verschuere, rue du Christ, chacun doté de 500 francs de prix. Les mises, payées en argent français recevront leurs prix en argent français.

MENIN

APRÈS L'ACCIDENT MORTEL D'AUTO

Nous avons relaté hier le terrible accident survenu dimanche après-midi sur la route Menin-Reckem et dont fut victime un habitant de **Roncq**, M. Eugène Lefebvre. Le Parquet de Courtrai, composé de MM. le Procureur du Roi Mostaert, le juge d'instruction M. de Kemmeker, le graffier, M. Barbe et l'expert M. Debouvrie, est descendu à Menin pour continuer l'enquête sur place.

Après reconstitution de l'accident le permis d'inhumer à été délivré.

Le corps de la malheureuse victime sera transféré à Montrœul-au-Bois (Hainaut), son pays d'origine.

Un vieillard malade au bureau de police. — Hier se présentait au bureau de police, le nommé Ferdinand Tierlinck, né à Bruges, le 27 février 1870, demeurant à Oostcamp, rue de l'Hôpital H. 333 qui, étant sans moyens d'existence demanda à être admis au dépôt de mendicité de Merseplas.

Voici à coup, le vieillard s'affaissa. Le docteur, M. André Tyberghien vint sur place et fit admettre le malheureux à l'hôpital communal dans un état alarmant. On ne peut pas encore se prononcer sur l'état du sexagénaire.

WEVELGHEM-LEZ-MENIN

Un motocycliste fait une chute. — mardi, vers 17 h. 30, M. Belplas Maurice, demeurant à Courtrai, se dirigeait vers Menin, en moto.

Arrivée dans la rue de Courtrai, à hauteur de la pâtisserie de M. Roeden, le pneu avant de sa moto creva, à la suite de quoi le motocycliste fit une chute grave, contre la façade, se blessant ainsi sérieusement à la tête. Le blessé a reçu les soins d'un médecin.

DANS LA RÉGION

Un forcené outrage et blesse grièvement le maire d'Estevelles

Il est arrêté

Depuis leur mariage, qui date de deux ans, les époux Cool-Vanderberghe, habitant Estevelles, vivent en mésintelligence. Le mari, Marcel Cool, âgé de 32 ans, quoique bon travailleur, s'enivre fréquemment et, dans ses libations, exerce des sévices sur sa femme, Marcelle Vanderberghe, âgée de 22 ans.

De guerre lasse, après avoir déjà abandonné à plusieurs reprises le domicile conjugal, il y a environ huit jours, Mme Cool est partie de nouveau, en déposant une plainte pour coups et port d'arme contre son violent mari. Celui-ci se mit à la recherche de son épouse et il la rencontra près du café Lepreux. Comme elle refusait de reprendre la vie commune et d'indiquer l'endroit du dépôt du mobilier, Cool la menaça de mort.

Sur ces entrefaites, survint M. Maurice Loison, maire de la commune, qui avait été prévenu de l'incident et qui invita Marcel Cool au calme. Devenu furieux, ce dernier outragea le maire, l'assomma d'un violent coup de poing et s'acharna sur sa victime, lui fracturant quatre côtes et lui brisant plusieurs dents

Le maire d'Estevelles resta évanoui pendant vingt minutes. Le docteur Desprez, mandé d'urgence, lui prodigua ses soins.

Pendant ce temps, la gendarmerie de Pon-a-Vendin, informée, reussit à appréhender l'agresseur, qui avait pris la fuite. Marcel Cool a été transferé devant M. le procureur de la République à Béthune, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt. A noter que cet énergumène est un récidiviste. Il y a quelques années, un fonctionnaire eut à subir des faits de ce genre.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU NORD

Les membres de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord ont tenu leur assemblée générale annuelle mercredi matin, au Palais de la Bourse, à Lille.

M. Robert Allègre, à la demande de M. Le Masson, premier vice-président, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux nombreux confrères présents et aussi pour exprimer ses remerciements, ses sentiments émus et ceux de sa famille, pour les témoignages de sympathie que le conseil syndical et les membres de l'Association ont bien voulu manifester à l'occasion de la mort de M. Langlais.

Après avoir rappelé combien l'Association tenait une place importante dans les préoccupations de son regretté président fondateur, M. Allègre fit ressortir quelle grande perte éprouvait l'A.P.J.N., et il émit l'espoir que le conseil syndical suivrait la ligne tracée par M. Langlais.

M. Liagre, secrétaire général, donna ensuite lecture du rapport moral, dans lequel il rendit un émouvant hommage à la mémoire de M. Henri Langlais. Au cours de ce compte rendu moral, une minute de silence fut observée par l'asssemblée debout.

L'assemblée a encore approuvé, à l'unanimité, le rapport financier présenté par M. Edmond Pascal, trésorier.

Le renouvellement par moitié des membres du conseil syndical a confirmé dans leurs fonctions MM. Bauchat, Liagre, Grattepanche, Navadic, Tavernier, Allègre, Piétin, Evrard.

Réuni en séance particulière, le conseil syndical a procédé à l'élection de son bureau. Ont été élus : président, M. Robert Allègre; vice-présidents, MM. Lucien Le Masson et Armand Grattepanche ; secrétaire général, M. Ch. Liagre ; trésorier, M. Edmond Pascal ; secrétaire adjoint, M. Fernand Oudart.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE MALADIE - MATERNITÉ DES JOURNALISTES DU NORD

La Mutuelle Maladie-Maternité des Journalistes du Nord a tenu son assemblée générale mercredi, à 10 h., en son siège social, 9, Grand-Place, à Lille.

Au Bureau avaient pris place tous les administrateurs : MM. Billiet, Bouly, Chauvel, Delfortrie, Désire, Dewolf, Fremaux, Isabel, Pluvinage, Saffre et Tavernier.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, M. L. Delfortrie, président, signala les beaux résultats obtenus par la Mutuelle au cours de ce premier exercice, et aussi, les bienfaits qu'elle a procurés à ses membres touchés par la maladie. Il remercia ensuite tous les membres honoraires, puis fit approuver les statuts et la nomination de MM. Quagebeur et Debus, comme commissaires aux comptes.

M. A. Dewolf, secrétaire général, présenta le rapport moral de la Mutuelle, qui groupe déjà 164 cotisants, signala les principales délibérations du Conseil d'Administration, concernant la mise au point du reglement intérieur, et fit ratifier, par les adhérents présents, une récente décision des administrateurs, nommant M. Jean Quagebeur membre fondateur de la Mutuelle des Journalistes du Nord.

La situation financière, très prospère, fut ensuite exposée avec clarté par M. P. Billiet, trésorier général, puis M. R. Bouly, vice-président, donna les résultats de l'élection pour le renouvellement du Conseil d'administration provisoire. Tous les membres sortants furent réélus.

Prenant la parole, au nom des adhérents, M. Jean Quagebeur félicita tous les administrateurs de leur activité, les assura de toute la sympathie des journalistes mutualiste et les remercia du geste reconnaissant qu'ils avaient eu à son égard.

La séance fut ensuite levée.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Pour attentat aux mœurs un Boulonnais est condamné à 10 ans de travaux forcés

Il est déchu de la puissance paternelle et dégradé de la Croix de guerre

L'après-midi, passait André Joly, de **Boulogne**, qui était inculpé d'attentat à la pudeur.

M. Ruolt, procureur de la République, prononça le réquisitoire. La tâche de la défense incombait à Me Bigourd.

André Joly est condamné à 10 ans de travaux forcée et à 20 ans d'interdiction de séjour.

Sur requisitoire de M. Ruolt, procureur de la République, la Cour le déclare déchu de la puissance paternelle et le dégrade de la croix de guerre.

AUJOURD'HUI JEUDI

Les jurés du Pas-de-Calais ont à juger, aujourd'hui jeudi, un mineur de **Lens**, André Kurilla, Tchéco-Slovaque, inculpé d'assassinat et de tentative d'assassinat.

Le siège du ministère public sera occupé par M. Ruolt, procureur de la République.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Une violente collision entre deux camions à Saint-André

Mercredi, vers 7 h. 15, une violente collision s'est produite entre deux camions à l'angle des rues Sadi-Carnot et Félix-Faure.

Un camion-benne, roulant à vide, de l'entreprise de transports Degand-Dillies, de Quesnoy-sur-Deûle, conduit par M. Dillies Fernand, demeurant 49, rue d'Ypres à Quesnoy, débouchait de la rue Félix-Faure, se dirigeant sur le pont de l'Abbaye. Au moment où le chauffeur prenait son virage, arrivait dans la rue Sadi-Carnot un camion avec remorque, chargé de balles d'étoupe, de l'entreprise Lehoucq, de Lauwe (Belgique), conduit par le chauffeur Gaston Geldhof, 32 ans, demeurant à Bisseghem (Belgique).

Le camion prit de flanc le camion-benne Les dégâts matériels furent importants aux deux véhicules. Toutefois personne ne fut blessé.

Cet accident semble devoir être dû à la tempête violente qui soufflait, les deux chauffeurs des véhicules ayant fait fonctionner leur signal avertisseur, mais ni l'un ni l'autre ne put percevoir le bruit du klacson.

Le brigadier Eurin a ouvert une enquête pour établir les responsabilités et procéder aux constatations d'usage.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Une sépulture violée à Lille

Le tribunal de Lille condamna Gustave Malghem à 100 fr. d'amende et à des dommages-intérêts, pour violation de sépulture.

Les dispositions du jugement de Lille sont confirmées par la Cour, qui, de plus, inflige un mois de prison à Malghem.

LE CONSEIL D'ÉTAT ANNULE UN ARRÊTÉ DU CONSEIL DE PRÉFECTURE INTERDÉPARTEMENTAL DE LILLE

Le Conseil d'Etat, sur requête de la Commune de Billy-Berclau, annule un arrêté du Conseil de Préfecture interdépartemental de Lille en date du 15 octobre 1936 annulant la révocation de M. Drelon Louis, secrétaire de la Mairie.

UNE RÉUNION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD DE LA VENTE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le 28 juin, à 10 h., s'est réuni, à la Préfecture du Nord, le Comité départemental de la vente du Timbre Antituberculeux, sous la présidence de M. le docteur **Vielledent**, inspecteur départemental d'hygiène, directeur de l'Office départemental d'Hygiène sociale, remplaçant M. le Préfet, retenu par ses occupations.

Assistaient à la séance : MM. Leroy, conseiller général ; Joseph Wibaux, vice-président de la Ligue du Nord contre la Tuberculose ; Vanlaton, directeur de la Ligue du Nord contre la Tuberculose ; Debuire-Lasmezas, président du Syndicat de l'Ameublement de Douai ; Mlle Cuignet, déléguée du Syndicat des Tabacs de Lille ; Mlle Barbolle, délégués par M. l'inspecteur d'Académie.

Malgré les difficultés économiques, malgré la multiplication des appels à la générosité publique et bien que la vente du Timbre Antituberculeux qui arrive à sa 11e année, s'effectue suivant des principes déjà anciens, la dernière Campagne a permis de recueillir 1.011.919 fr. 09, en aumentation de 5.577 fr. 44 sur la Campagne précédente, pour une population de 2.022.167 habitants, ce chiffre représente une moyenne de 0 fr. 50 par habitant.

Pour la première fois depuis 1930 un arrêt dans la chute régulière subie par les Campagnes de vente successives a été ainsi constatée. Le Comité a rendu un hommage mérité à tous ceux, grâce à la collaboration et au concours dévoué desquels les résultats de la 11e Campagne ont été particulièrement brillants.

Il n'est pas téméraire d'espérer que les prochaines Campagnes seront aussi fructueuses et que les populations du laborieux département du Nord continueront à contribuer, avec la même ardeur, au succès de la grande œuvre entreprise.

LE CONSEIL D'ÉTAT ANNULE UN ARRÊTÉ DU CONSEIL DE PRÉFECTURE INTERDÉPARTEMENTAL DE LILLE

Le Conseil d'Etat, sur la requête de la ville de Roubaix, annule un arrêté du Conseil de Préfecture interdépartemental de Lille en date du 10 novembre 1937, la condamnant à payer à M. Vandenberghe, ex-ouvrier menuisier des services municipaux une somme de 11.192.65 représentant les salaires dus à ce dernier entre le 21 janvier 1935, date à laquelle il n'a pas été autorisé à reprendre son service et le 16 décembre 1936 date de sa révocation.

DERNIÈRE HEURE

LA S. N. DES CHEMINS DE FER INTRODUIT PUIS RETIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RELEVER DE 20 % LES TARIFS VOYAGEURS

L'impôt perçu par l'Etat sur les billets sera ramené de 12 à 2 %

ON PROJETTE, EN OUTRE, DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PAR EXTINCTION

Paris, 29. — La S.N.C.F., ayant enregistré un déficit d'exploitation de l'ordre de trois milliards, avait demandé au ministre des Travaux publics l'autorisation de relever de 20 % les tarifs voyageurs. Soucieux de ne pas provoquer une baisse du trafic par une nouvelle hausse des tarifs, M. Frossard a obtenu du ministre des Finances que l'impôt perçu par l'Etat sur les billets voyageurs soit ramené de 12 à 2 %.

Cette mesure doit permettre de résorber 400 millions de déficit.

La S.N.C.F., comptant d'autre part sur certaines économies, notamment par la suppression d'emploi par extinction, a décidé de retirer, ce matin, sa demande d'augmentation

Découverte à Marseille de 198 kilos d'opium

ENVOYÉ DE YOUGOSLAVIE AVEC DE LA CHARCUTERIE AVARIÉE

UN CORSE, QUI DEVAIT RÉEXPÉDIER LA DROGUE AU MAROC, A ÉTÉ ARRÊTÉ

Marseille, 29. — Il y a quelques jours, le service des douanes de la gare maritime avertissait M. Guibbal, chef de la 9e brigade mobile, que des caisses venant de Belgrade et entreposées dans le local des arrivages, répandaient une fort mauvaise odeur. M. Guibbal et les inspecteurs de la brigade se rendirent à la gare maritime et examinèrent les caisses que les papiers d'expédition disaient contenir de la charcuterie.

Si trois des six caisses renfermaient bien la marchandise annoncée, du reste en pleine putréfaction, les trois autres contenaient des paquets d'opium d'un poids total de 198 kilos.

Comme un transitaire était désigné dans les documents d'expédition établis à Belgrade les policiers se rendirent à ses bureaux Effectivement, ce transitaire était bien le réceptionnaire des colis venus de Belgrade par la voie de terre. Il avait reçu des instructions du destinataire, le nommé Courtois, qui avait donne une adresse rue de l'Evêché, et indique que les colis devaient être réexpédiées au Maroc.

Les policiers s'en furent à l'adresse indiquée. Ils y trouvèrent un bar dont le tenancier ne fit aucune difficulté pour reconnaître qu'il avait reçu des lettres au nom de Courtois pour un client, chose d'usage courant.

Arrestation d'un agent des trafiquants

Courtois n'habitait donc pas rue de l'Evêché. Après de patientes recherches, les policiers réussirent à découvrir l'individu ; amene dans les locaux de la brigade mobile, il déclara que Courtois n'était pas son véritable nom, mais qu'il s'appelait Antoine-Marie Marini.

Il prétendit d'abord tout ignorer de l'affaire de charcuterie. Mais, confronté avec les employés du transitaire, il fut unanimement reconnu. C'est bien lui qui était venu dans les bureaux pour donner des instructions en vue de la réexpédition des colis au Maroc. Ainsi confondu, il dut avouer, mais se refusa à dévoiler l'origine de la drogue.

Marini a été écroué à la prison Chave. M. Guiba, s'est mis en relation avec l'Office qui, à Genève, centralise tout ce qui a rapport au trafic des stupéfiants pour que des recherches soient effectuées en Yougoslavie.

Dernière Heure Sportive

LE COUREUR CYCLISTE HENDRICKX NE PRENDRA PAS LE DÉPART DU TOUR DE FRANCE

Bruxelles, 29. — Le champion cycliste Hendrickx a été examiné, aujourd'hui, par les médecins et la radiographie a confirmé que le coureur flamand avait une fêlure du poignet droit. En conséquence, Hendrickx ne pourra faire partie de l'équipe de Belgique qui participera au Tour de France il sera remplacé par Théo Pirmez.

NOUVEAUX SUCCÈS DES NAGEURS SO